

Cahier de doléances du Tiers État de la Baleine (Manche)

Cahier de doléances, plaintes et remontrances de la paroisse de la Baleine.

La paroisse de la Baleine est peut-être de toutes les paroisses du diocèse, pour ne pas dire de toutes les provinces, la plus pauvre et la plus malheureuse, et par conséquent la moins possible d'impositions.

Le portrait le plus naturel et le plus succinct qu'elle va faire de sa position et de ses ressources va le démontrer.

La paroisse de la Baleine est formée par deux hautes montagnes, d'une lieue environ de longueur sur un quart de lieue de largeur, bornée à son midi par la forêt de Gavray, et à son nord par la rivière de Sienne. La moitié environ de son territoire est une lande et coteaux incultes et de nulle valeur ; à peine un quart est susceptible de culture, le reste absolument infructueux et peu capable d'être amélioré par sa position, qui dans tout le courant de l'année ne lui permet pas de voir le soleil, que lui dérobe le sommet de ces montagnes.

Le fonds du plus grand produit et le plus fructueux dans les années pluvieuses est inondé par le débordement de la rivière de Sienne, qui serpente autour de cette légère portion dans un circuit d'au moins lieue et demie ; la partie également cultivée au midi de ces mêmes montagnes, par son élévation et son fond aride et pierreux dans les années de sécheresse, est entièrement brûlée par les ardeurs du soleil, et n'offre qu'un théâtre affreux de la plus grande misère ; d'ailleurs, la culture de ce terrain est la plus dispendieuse à ses cultivateurs à raison de la rapidité de ces montagnes, et de l'éloignement des villages ou hameaux, presque tous à l'extrémité de cette paroisse.

Chaque année, elle souffre les pertes les plus considérables par le sauvage de la forêt de Gavray, relativement à sa proximité, sans espoir de recevoir aucunes indemnités, puisque depuis plusieurs années on l'a privée des droits qu'elle avait dans cette même forêt, et qui lui devenaient d'un grand secours ; l'éloignement où elle est de cinq à six lieues de la mer et des villes les plus voisines, ainsi que l'impossibilité de les accéder à raison de ses mauvais chemins, lui ôte encore toutes les ressources qu'elle y trouverait pour ses engrais relativement à son sol. Elle ne peut même tirer aucun parti du peu de denrées que les années les moins malheureuses lui procurent, puisqu'elle n'a d'accès aux marchés voisins que par la rivière de Sienne, par des planches si dangereuses qu'elles n'offrent chaque jour que le cruel spectacle d'y voir périr les malheureux qui s'y exposent.

Pour le comble de ses malheurs, cette paroisse vient de supporter une répartition de deniers la plus considérable pour reconstruction d'un nouveau presbytère ; un coup aussi frappant la menace encore, pour réparer la nef de son église, qui menace à chaque instant de crouler. Elle n'est pas moins à plaindre du côté de ses ressources, car elle n'est pas de ces paroisses heureuses où l'abondance du riche prévient les besoins du pauvre ; presque tous sans commerce, sans industrie, n'ont que le funeste art d'exposer chaque jour au bailli le cruel état de leurs besoins et de leurs misères ; la preuve en est si sensible, que, dans un seul village composé de dix-huit feux, un seul particulier par une sage économie peut se soustraire aux charités publiques.

Si on examine encore ses autres charges personnelles, elle est la plus vexée dans ses servitudes par rapport aux droits et devoirs seigneuriaux, et paye annuellement une quantité de rentes seigneuriales à différents seigneurs et abbayes ; et notamment l'abbaye de la Blanche près Mortain, comme titulaire, emporte annuellement les deux tiers des dîmes de cette paroisse, dont les pauvres ne tirent aucun secours ni soutien ; ainsi on peut le dire, de quelques côtés qu'on l'envisage, elle est, comme nous l'avons dit ci-dessus, la plus pauvre et la plus malheureuse qu'on connaisse.

Les faits de plaintes qu'elle annonce sont la plus exacte vérité, et elle réclame à cet égard le suffrage de tous ceux que le hasard a pu conduire dans son enceinte.

Eu égard à toutes les circonstances ci-dessus énoncées, la paroisse de la Baleine espère :

1° Que, par une juste répartition, elle aura une diminution sur ses impôts ;

2° L'anéantissement des juridictions subalternes et d'exception ne peut, suivant le faible sentiment de la communauté, que contribuer au soulagement du peuple, les bailliages et présidiaux ayant une compétence suffisante pour régler les difficultés qui pourraient naître entre les citoyens ;

3° Le clergé ne devrait pas avoir un régime particulier dans la répartition des impôts ; les réparations et reconstructions des presbytères devraient être à leur charge. ; et si la communauté est encore contrainte par l'état supérieur de contribuer aux réparations de la nef dont ¹ a ci-devant parlé, il n'est pas possible à la communauté de la Baleine de supporter un pareil fardeau ;

4° La communauté de la Baleine demanderait aussi la suppression des banalités, et d'être affranchie des droits de gabelles qui surchargent considérablement le public ;

5° Il serait avantageux que la taille fût ² et que la captation ne fût que pour ceux qui ont du mobilier, parce que toutes fois cette capitation roturière ne serait proportionnée qu'à celle des nobles ; elle ne se refusera point à contribuer aux difficultés des finances, mais elle pense que sans nouvelles impositions on peut trouver des ressources chez les gros bénéficiaires ;

6° La communauté a l'honneur de représenter que les droits d'actes, de tutelle, sont exorbitants ; très souvent les meubles des mineurs ne suffisent pas pour les acquitter, et souvent les tuteurs sont hors d'état de les avancer ; ces actes devraient être donnés aux notaires des lieux, sans qu'il fût besoin d'homologation, et la communauté de la Baleine espère qu'on fera droit sur cet objet, et qu'on devrait supprimer les priseurs-vendeurs qui souvent impunément multiplient leurs vacations ;

7° La communauté représente également que les droits des contrats sont si considérables, surtout pour les contrats de mariage, que la fortune de la plupart ne leur permet pas d'en passer que très peu devant les sieurs notaires ;

8° Ladite communauté réclame les États provinciaux de Normandie, et que les deux premiers ordres contribuent comme le tiers état au fardeau de tous les impôts, en raison des forces respectives d'un chacun ;

9° Elle demanderait aussi qu'il lui fût fait par les seigneurs propriétaires des lieux un passage solide, pour avoir sortie avec voitures, tant pour le transport du peu de denrées qu'elle pourrait avoir, que pour aller chercher des engrais de mer qui lui sont si nécessaires, demeurant constant qu'elle n'a aucune sortie que sur la rivière de Sienne ;

10° Cette même communauté espère qu'on la rétablira dans ses droits sur la forêt de Gavray, en apparaissant de ses titres, qui ne lui ont été accordés qu'en considération des pertes qu'elle en souffrait ;

11° Elle demanderait encore qu'on ferait supprimer quantité de colombiers ou volières, la quantité des pigeons causant un tort considérable aux grains ;

12° Et en cas de suppression de quelques officiers, il est juste de les rembourser de leurs offices, et non pas sur le pied des évaluations qu'ils en ont faites ; ces évaluations ne peuvent point être faites librement.

Le présent cahier fait et signé après lecture faite, coté et paraphé par nousdit Dupont, et un double d'icelui resté à la municipalité.

¹ elle

² territoriale